

Image not found or type unknown



Collaboration médecin/opticien/orthoptiste

Par **Opticien.g**, le **21/10/2021 à 10:16**

Bonjour,

Je suis opticien, j'ai l'intention de travailler en collaboration avec un orthoptiste au sein d'un cabinet médical dans le but de pratiquer des examens de vues. Je cherche à connaître la légalité de cette situation, s'il n'y a pas de risque de conflit d'intérêt (je ne sais pas si c'est le bon terme) vis à vis de l'ordre des médecins, en pratiquant au sein d'une maison médicale ?

Aussi, j'ai une autre possibilité : celle de travailler encore une fois dans un cabinet médical et de partager le local d'une infirmière libérale, toujours dans l'idée d'y pratiquer des examens de vue.

Merci.

Bien cordialement.